
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 21 DECEMBRE 2023

OBJET : RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES ARCADES »

Etat de prévision de recettes et de dépenses – exercice 2024

N° 2023-55

Date de transmission en Préfecture : **27 DEC. 2023**

Date de mise en ligne : **27 DEC. 2023**

Date de la convocation du Conseil d'administration : **15 DECEMBRE 2023**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS**

Secrétaire de séance : **Jessica DIONISIO**

Membres présents à la séance : Sébastien FRANÇOIS – Jean VIRET – Christian VIVENS – Marie-Thérèse MAUCOUR – Noëlle CROUZET – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Béatrice VERDIER – Lionel BRUNEL – Christelle RIVAT – Jean-Louis CHAPON – Christiane CONSTANT – Xavier DÉMONET – Jessica DIONISIO – Michèle EYMARD

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Serge BERARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Agnès BERAL (à Michèle EYMARD)

Membres absents, excusés sans pouvoir donné : Nathalie BERTOCCHI

La mise en place d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec le Département du Rhône en 2021 implique de nouvelles modalités de présentation et de transmission budgétaire.

L'instruction interministérielle N°DGCS/5C/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018 précise les conditions dans lesquelles un établissement et service social et médico-social (ESSMS) relève d'un Etat de prévision de recettes et de dépenses (EPRD) ou d'un budget prévisionnel et décrit les règles applicables aux ESSMS qui relèvent d'un EPRD.

La résidence des Arcades relevant d'un EPRD, le budget prévisionnel 2024 présenté en annexe de ce rapport et soumis au vote du Conseil d'administration, prend la forme du nouveau cadre budgétaire composé de 2 blocs :

- Le **Compte de Résultat Prévisionnel Principal** (CRPP). Il remplace la **section d'exploitation** d'un budget prévisionnel. Le cadre normalisé prévoit un niveau de présentation par groupes fonctionnels.
- Le **Tableau de Financement Prévisionnel** (TFP). Il remplace la **section d'investissement** d'un budget prévisionnel. Le cadre normalisé prévoit un niveau de présentation par titre.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 21 DECEMBRE 2023

Le budget de la résidence autonomie « Les Arcades » au titre de l'exercice 2024, faisant suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale du 28 novembre 2023, s'équilibre comme suit :

	Charges	Produits
TFP (Investissement)	12 400 €	12 400 €
CRPP (Exploitation)	895 000 €	895 000 €

En charges d'exploitation, sont intégrés entre autres :

- L'ajustement à la hausse des frais relatifs aux prestations de repas réalisés par la cuisine centrale en lien avec l'augmentation des tarifs, des repas festifs et du nombre plus élevé de bénéficiaires
- Une hausse de l'enveloppe relative à l'achat du pain et du vin (prestations externalisées)
- Le maintien des animations à destination des résidents dans le cadre du forfait autonomie
- La révision à la hausse de la redevance de l'OPAC
- La hausse de 4% des dépenses de personnel intégrant les mises à disposition des agents de la Ville et du CCAS aux Arcades, la réorganisation du temps de travail de l'équipe administrative et la revalorisation des grilles indiciaires
- L'étude de l'évaluation externe de la Résidence
- L'ajustement à la hausse de l'enveloppe des frais de formation des agents en lien avec la prise de poste du nouveau Directeur

En produits d'exploitation, on retrouve notamment :

- La baisse des recettes liées à la restauration (résidents et portage de repas) en lien avec le nombre de repas servis
- Le forfait autonomie versé par le Département en légère hausse
- Une baisse des revenus liés aux chambres d'hôtes
- Une légère hausse du fonds de compensation de la TVA récupéré sur l'entretien du bâtiment
- La reconduction de l'enveloppe attribuée au titre du forfait soin, versé par l'ARS.
- L'ajustement à la hausse des recettes liées à la refacturation des fluides aux résidents et prestataires externes
- La hausse de la subvention d'équilibre versée par la Ville qui s'affiche à 148 100 € contre 117 000 € en 2023.

Pour les projets d'investissement, seul le renouvellement de matériel informatique est identifié pour l'heure, auquel il a été ajouté une enveloppe pour du renouvellement de mobilier. Les amortissements des immobilisations (inclus dans le calcul de la capacité d'autofinancement) et le fonds de compensation de la TVA permettent de financer ces dépenses sans nécessité de recours à l'emprunt.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 21 DECEMBRE 2023

Les tableaux joints au présent rapport exposent le détail des crédits budgétaires par groupes fonctionnels et par titres/chapitres.

Le budget primitif 2024 a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire en séance du conseil d'administration du 28 novembre 2023.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

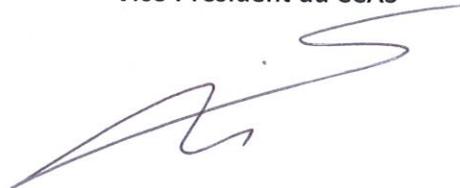
-ADOPTÉ l'Etat de prévision de recettes et de dépenses 2024 de la résidence autonomie « Les Arcades » tel que joint à la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Serge BERARD
Maire de Brignais
Président du CCAS

Sébastien FRANCOIS
Vice-Président du CCAS



Jessica DIONISIO
Secrétaire de séance

